



Voilà pourquoi nous demandons instamment à tous nos amis de Cahors et d'ailleurs de ne pas commettre la criminelle bêtise d'acheter quoi que ce soit chez des commerçants qui ont voté, fait voter ou approuvé l'expulsion des congrégations religieuses, la suppression des processions et toutes les mesures odieuses ou vexatoires dont nous avons eu à souffrir depuis quelques années.

## CHRONIQUE LOCALE

### Les Curés aux eaux

Nous recevons la lettre suivante :  
Monsieur le Directeur,  
En présence de la part toujours plus grande que prennent les curés et desservants dans toutes les élections, en général ; et dans les consultations municipales, en particulier, nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien vous procurer, à la Préfecture, pour la publier dans votre estimable et vaillant journal, la liste complète et nominative de ces ingrats et noirs parasites qui sollicitent et obtiennent tous les ans des secours importants, pour aller dans les villes d'eaux (stations thermales et surtout balnéaires) refaire douillettement leurs poumons, après les avoir fatigués, oh combien ! en combattant déloyalement contre la République du haut de la chaire, dite de vérité qu'ils transforment si aisément en tremplin de haine, de violence à ces occasions.

Il est bon que leurs paroissiens connaissent leurs noms et qu'ils sachent bien que ces bouillants abbés qui ne cessent de tempêter contre le Ministère et la République sont les premiers à s'empresser de solliciter les faveurs gouvernementales alors même que leurs demandes ne soient nullement fondées, car ce sont plutôt les intriguants que ceux qui en ont réellement besoin qui réussissent.

La plupart, en effet, sont riches et ne sont affligés que du vif désir d'aller parader ou promener, sans bourse délier, dans ces milieux mondains, de joie, de fêtes et de plaisirs de toutes sortes, si captivants et si séduisants à la fois.

Cette liste sera édifiante pour beaucoup, croyez-le ; surtout si vous pouvez faire connaître à vos lecteurs les nombreuses courbettes, démarches et manœuvres qu'ils ont faites pour obtenir l'apostrophe du Conseiller général radical, du chef-lieu de canton, ou du député ou sénateur, même franc-maçon.

Nous comptons sur votre bonne obligeance.

Merci et bien à vous.

Un groupe de lecteurs assidus du « Journal du Lot ».

## CAHORS

### BOYCOTTAGE

Le J.-C. V. de la Défense n'entend plus se laisser tondre ! Lui et ses amis catholiques sont fatigués « d'être injuriés, vilipendés, bernés, molestés par les libres-penseurs » ; à l'avenir, ils ne se serviront que chez les commerçants qui partagent leurs idées, qui soutiennent leur cause. Et pour mieux justifier ce boycottage, le Vigüé de la Défense en appelle à l'Evangile de Jésus-Christ.

Général, ruiner même les commerçants, pour l'abbé de la Croix, c'est encore de la charité, de la fraternité et il est étonné que nous ne soyons pas de son avis.

Dans le numéro de jeudi, je disais que le boycottage était une arme terrible, mais à double tranchant ; l'abbé Vigüé me déclare qu'il n'en a pas peur et qu'il s'en servira quand même, car « il y a longtemps, dit-il, que vos amis et vous avez boycotté

les catholiques, leurs œuvres et leurs magasins. »

Je ne voudrais pas paraître plus effrayé par le boycottage que ne l'est lui-même M. Vigüé ; mais je dois déclarer que l'affirmation du rédacteur de la Croix est risquée ; jamais dans les groupements politiques dont je fais partie, il n'a été question de boycotter des commerçants parce que catholiques ; jamais, pour ma part, je n'ai fait une distinction quelconque entre les commerçants libres-penseurs ou cléricaux. Et je trouve que l'abbé Vigüé prête à ses adversaires, avec trop de facilité les sentiments haineux qu'il nourrit contre tous ceux qu'il ne considère pas comme ses amis.

Sans faire comme lui, étalage de vertu, de charité, de fraternité chrétiennes, les libres-penseurs n'ont jamais tenté de porter tort dans leur commerce à leurs ennemis politiques ; l'abbé Vigüé ne prouvera pas le contraire.

Eh bien, puisqu'il en est ainsi, puisque l'Evangile de Jésus-Christ recommande de telles mesures, il ne reste plus à nos amis, que de reprendre la vieille loi du talion et de l'appliquer avec le plus de brutalité possible.

M. l'abbé Vigüé n'en a pas peur évidemment, pas plus que moi : car ni l'un ni l'autre ne sommes commerçants ; mais je le répète, l'arme recommandée par les cléricaux serait terrible si, de part et d'autre elle était employée.

Je souhaite qu'elle ne le soit jamais ; et ce souhait établira la différence qui existe entre la « conscience délicate » des républicains et la « vertu » des gens des Croix.

Louis BONNET

### La suppression des processions

Nos lecteurs connaissent les sentiments de nos édiles sur la question des processions ; sur 24 qui étaient présents à la séance du 21 mai, 16 ont voté pour la suppression, 4 contre, 1 pour le referendum, 3 se sont abstenus ; 3 étaient absents. Mais de ces trois, 2 dans une lettre que nous avons publiée, ont affirmé leur opinion ; il n'y en a plus qu'un, M. Vinet, dont nous attendons la déclaration.

A ce sujet, nous recevons une lettre signée « un réactionnaire » où l'on s'étonne de nous voir faire le silence sur le cas du conseiller de Lacapelle. « Nous n'osons pas, d'après ce correspondant, insister auprès de M. Vinet ; nous craignons que sa réponse soit défavorable à la suppression ».

Nous avons vu et interviewé tout récemment M. Vinet qui, pour toute réponse, nous ayant demandé de quel droit un journal s'occupait de connaître les sentiments des conseillers municipaux, nous a dit qu'aucune loi ne nous donnait ce droit — M. Vinet a raison — et a refusé d'imiter ses deux collègues MM. Lacroix et Philippeon.

La prochaine séance du Conseil municipal, il fera, sans nul doute, une déclaration affirmant qu'il aurait voté la suppression des processions s'il avait été présent à la séance du 21 mai.

Cette déclaration est nette ; mais sans notre correspondant « réactionnaire » nous ne l'aurions pas « divulguée », car nous voulions que M. Vinet ait tout le mérite d'en donner la prime à ses collègues du Conseil municipal.

L'exigence d'un « réactionnaire » qui dans sa lettre nous accuse presque « de faire le silence sur le cas de M. Vinet » nous oblige à publier cette déclaration.

Que M. Vinet veuille bien nous excuser de notre insistance.

L. B.

### Echos de la matinée Larroumet

Nous avons signalé le succès de cette matinée due à l'obligeante initiative de M. Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique. De nombreux artistes de nos principales scènes avaient tenu à rendre un hommage posthume au regretté chroniqueur théâtral du Temps. Les Mounet ont paru dans un acte de *Ruy-Blas*, l'Opéra Comique avec Fugère a offert un acte du *Médecin malgré lui*. Mesdames Bréval, Héglon, Carré, ont fait entendre de superbe mélodies ; mais le clou de la représentation a été, sans contredit, les deux actes du *jeu de l'Amour et du Hasard*, joués par Mme Bartet Coquelin Cadet, Laugier. Rien ne peut rendre la grâce exquise, l'élégance avec laquelle Bartet a détaillé les deux actes de la *Comédie de Marivaux*. Aussi fut-elle acclamée, comme une triomphatrice à la fin de la représentation après avoir connu les murmures approbatifs de l'assistance au cours de la pièce.

Belle chambre du reste, au hasard de la lorgnette nous avons reconnu, quelques membres de l'Académie des Beaux-Arts, Fremiet un vieil ami de la maison, Pascal, Roty, etc. Himly. Quelques compatriotes avaient répondu à l'appel fait par le bureau de la Société des Originaires du Lot, M. E. Delard, M. Linol, nous avons aperçu M. Laborie et sa famille aux premières loges, M. Anglade et sa famille aux fauteuils, M. le Dr Calya, M. Louis Pons, M. Roussel, etc...

Grâce au produit de cette matinée, les frais du monument de Larroumet sont couverts aux deux tiers. La souscription ouverte, achèvera l'œuvre. On peut envoyer les cotisations à M. Roger Sandoz, trésorier, 10, rue Royale.

### Echos Parisiens

Mercredi 1<sup>er</sup> juin a eu lieu en matinée à l'Odéon, la répétition de *la Cage*, comédie en 2 actes de notre compatriote M. Eugène Delard.

Une salle de première venue pour entendre sept actes nouveaux, une *Trahison*, de M. Georges Vison ; la *divine Emilie*, de Lucien Gleize où Génier est apparu sous les traits de Voltaire ; deux actes de George Sand, *le Démon du foyer*. L'Odéon ne pouvait faire moins à la veille de la célébration du centenaire, après avoir réuni au foyer la plupart des souvenirs personnels du célèbre écrivain, de produire une de ses pièces. La Comédie nous montre une jeune fille, Flora, capricieuse, volontaire et féroce, jalouse, élevée au milieu de ses sœurs Nina et Marotte, qui sont deux anges de douceur. Avec cela une figure amoureuse, avec un prince protecteur des artistes, une vue du golfe à Naples, le retour de l'enfant prodige, tout cela n'est pas bien méchant et à paru quelque peu vieillot.

La pièce de M. Delard est plus moderne, c'est une série de croquis, pris en plein milieu parisien. L'auteur nous a montré M. Georges Manner condamné à être adoré par sa femme d'abord, qui s'échappe à cet amour obsédant, pour tomber dans les bras d'une mondaine, auprès de qui le supplice recommence. Le public a paru se divertir de cette situation et a retenu au passage quelques types bien brossés, celui de Rostossac, le tapleur professionnel, très au point sans charge, de Niousset l'égoïste, parasite, et un assez joli type de jeune viveur affadé.

Cette pièce qui était destinée à une autre scène a dû subir des retouches multiples, presque des mutilations, afin qu'elle puisse être acceptée du public odéonien.

### Conseil de préfecture

Dans sa séance du 8 juin, le Conseil de préfecture examinera les affaires suivantes :

Commune de Biars. — Le sieur Mazet de Biars, contre l'élection de la municipalité.

Commune de Sainte-Colombe. — Le sieur Descargues, contre les opérations électorales du 1<sup>er</sup> mai.

Commune de Sainte-Colombe. — Le sieur Descargues, contre les opérations électorales du 8 mai.

Commune de Saint-Laurent (Montcuq). — Le sieur Malaret, contre les opérations électorales du 1<sup>er</sup> mai.

Commune de Douelle. — Les sieurs Baudel, Albert et consorts contre les élections municipales du 8 mai.

Commune de Miers. — Le sieur Pons, contre l'élection du maire.

Commune de Souceyrac. — Le sieur de Verdal, contre l'élection de la municipalité.

Commune de Condat. — Le sieur Pierre Pelissier, contre les opérations électorales du 8 mai.

Commune de Bagat (Lasbouygues). — Le préfet du Lot, contre les élections municipales du 1<sup>er</sup> mai.

### Rosières

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la Mairie le 25 juin courant au plus tard.

### Causeries de la Mairie

Demain mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, M. le docteur Piettre, professeur au Lycée Gambetta, fera une causerie sur : *Le Moustique*.

### Objet perdu

Il a été perdu dans l'après-midi d'hier une médaille d'enfant, en or, portant l'inscription Henri, dans le parcours du haut du boulevard Gambetta à la Gare, par la rue du Lycée. Prière de la rapporter au bureau de police.

### Le ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mai, pour la boucherie :

50 bœufs, pesant 31,294 kilos ; 47 vaches, pesant 18,574 kilos ; 132 veaux, pesant 14,042 kilos ; 626 moutons, pesant 18,611 kilos ; 3 porcs, pesant 313 kilos ; 12 chevaux ou mulets ; 3 ânes. Soit au total 873 animaux de races ou de qualités diverses pesant, chevaux, mulets et ânes non compris, 82,744 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

### Concours de la race ovine des Causses du Lot.

Les prix qui seront distribués à la suite du concours interdépartemental des jeunes animaux et d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot, qui aura lieu à Cahors, le dimanche 26 juin, sont répartis de la manière suivante :

Première division. — Ouvert à tous les exposants. Mâles, 1<sup>re</sup> catégorie : agneaux d'hiver et agneaux de printemps exposés isolément, 18 prix de 60 fr. à 10 fr. ensemble, 475 fr. — 2<sup>e</sup> catégorie : Antérieurs (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait), 16 prix de 80 à 20 fr., ensemble, 645 fr. — 3<sup>e</sup> catégorie : bœliers âgés de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait, 10 prix de 80 à 30 fr. ensemble 495 fr.

Deuxième division. — Ouverte aux exposants de la première région. Femelles, 1<sup>re</sup> catégorie : agnelles d'hiver et agnelles de printemps (1<sup>re</sup> section, lots de cinq têtes), 4 prix de 40 à 20 fr., ensemble, 125 fr. ; 2<sup>e</sup> section (lots de dix têtes), 4 prix de 50 à 25 fr., ensemble, 180 fr. — 2<sup>e</sup> catégorie : antérieures (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait) : 1<sup>re</sup> section (lots de cinq têtes), 4 prix de 80 à 25 fr., ensemble, 145 fr. ; 2<sup>e</sup> section (lots de dix têtes), 4 prix de 55 à 25 fr., ensemble, 160 fr. ; 3<sup>e</sup> catégorie : brebis de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait. 1<sup>re</sup> section (lots de cinq têtes), 5 prix de 40 à 15 fr., ensemble, 130 fr. ; 2<sup>e</sup> section (lots de dix têtes), 5 prix de 50 à 20 fr., ensemble, 160 fr.

Troisième division. — Ouverte aux exposants de la deuxième région. Femelles, 1<sup>re</sup> catégorie : agnelles d'hiver et agnelles de printemps, 1<sup>re</sup> section (lots de cinq têtes), 5 prix de 40 à 20 fr., ensemble, 170 fr. — 2<sup>e</sup> catégorie : antérieures (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait), 1<sup>re</sup> section (lots de cinq têtes), 5 prix de 45 à 20 fr., ensemble, 170 fr. ; 2<sup>e</sup> section (lots de dix têtes), 5 prix de 50 à 20 fr., ensemble, 175 fr. — 3<sup>e</sup> catégorie : brebis de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait, 1<sup>re</sup> section (lots de cinq têtes), 5 prix de 40 à 15 fr., ensemble, 130 fr. ; 2<sup>e</sup> section (lots de dix têtes), 5 prix de 50 à 20 fr., ensemble, 160 fr.

Quatrième division. — Ouverte à tous les exposants. Troupeaux. Groupe de brebis de tous âges, 1<sup>re</sup> section (troupeaux de quinze têtes), 7 prix de 70 à 25 fr., ensemble, 340 fr. ; 2<sup>e</sup> section (troupeaux de 25 têtes), 4 prix de 80 à 50 fr., ensemble, 260 fr. Le montant des prix ci-dessus est de 4,100 fr.

Prix d'honneur. — 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent au plus beau bélier, choisi parmi ceux des deuxième et troisième catégories.

2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent au plus beau lot (cinq têtes) de brebis, choisies dans les deuxième et troisième catégories de la deuxième division.

3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent, au plus beau lot (cinq têtes) de brebis, choisies dans les deuxième et troisième catégories de la troisième division.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons avec plaisir à nos lecteurs la belle représentation classique qui nous est annoncée pour *Dimanche prochain en matinée* il s'agit d'un spectacle de premier ordre, tant au point de vue du programme que de l'interprétation. Une troupe parisienne dont les éléments ont été empruntés, pour les principaux rôles, au Théâtre national de l'Odéon, nous donnera *Le Cid* de Corneille et *Les Précieuses Ridicules* de Molière.

Voilà une soirée splendide en perspective. Il fallait, pour monter un spectacle d'ordre supérieur comme celui-ci, un ensemble parfait de comédiens éprouvés, d'artistes de talent et de style. On ne pouvait organiser plus heureusement l'interprétation de deux chefs-d'œuvre tels que *Le Cid* et *Les Précieuses Ridicules*, et le public si connaisseur de Cahors saluera d'unanimes applaudissements cette belle et pure manifestation d'art.

### AVIS

La Compagnie d'Orléans vient de mettre en service, un certain nombre de wagons à 15 tonnes, spécialement aménagés pour le transport des denrées et des primeurs. Ces aménagements destinés à maintenir une température fraîche à l'intérieur du wagon, consistent en ouvertures à claire-voie pour la ventilation et en une double paroi protectrice avec lame d'air, enfin dans une couche de peinture blanche sur les parois et le toit.

Ces nouveaux wagons seront certainement très appréciés pour les expéditions de denrées, si importantes sur le réseau d'Orléans.

Monsieur VIDAL, commis des Ponts et Chaussées à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'il ne paiera point les dettes contractées par sa femme, née PÉRIÉ Maria.

### Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs. — Séance du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Larroque-des-Arcs s'est réuni dimanche 29 mai, sous la présidence de M. Conquet, maire. Tous les membres étaient présents à l'exception de M. Laquille excusé.

L'objet de la réunion était une demande à adresser à l'Administration, pour que la commune soit autorisée à ajouter au bac de Larroque, une barque sans traîlle ; à l'unanimité des membres en séance cette demande a été votée.

Cette barque, que de tout temps on avait vu fonctionner à Larroque, fut supprimée sur délibération de l'ancienne municipalité réactionnaire.

Cette mesure souleva de véhémentes protestations de la part de tous les intéressés, c'est-à-dire de toutes les personnes de Larroque possédant des terres sur la rive gauche du Lot.

Il est incontestable que pour le transport des récoltes et des fumiers, les deux petits batelets qui font le service du bac sont d'une insuffisance notoire.

Et alors on voit cette chose absolument incroyable : des cultivateurs qu'une distance de 200 mètres sépare de leurs propriétés, sont obligés, pour rentrer leur blé ou leur tabac, de faire plus de douze kilomètres avec leur attelage.

Il est évident que les difficultés augmentent encore pour ceux dont la modeste situation de fortune interdit la possession d'une bête de somme. On conçoit aisément leur indignation et leur colère.

Aussi la nouvelle municipalité républicaine a-t-elle tenu à mettre un terme à cette situation vraiment intolérable. Nous avons la conviction que grâce aux démarches et au dévouement des nouveaux élus, la barque sera rétablie dans un laps de temps qui, nous l'espérons, sera assez court.

Les électeurs peuvent déjà juger de quel côté sont leurs vrais amis, les défenseurs de leurs intérêts. A peine arrivés au pouvoir, les républicains se mettent hardiment à l'œuvre. Nous avons la certitude que leur bonne volonté et leur courage seront inlassables. Beaucoup de choses sont à faire dans notre petite commune, où les cléricaux qui régnaient en maîtres depuis 20 ans, ont laissé des traces ineffaçables de leur incurie.

Les élus républicains ne failliront pas à leur tâche qui est considérable. Nous savons que nous pouvons compter sur leur énergie et leur désintéressement. Ils ont fait des promesses, tous leurs efforts tendront à les réaliser.

### Adresse au ministère

A l'issue de la séance, MM. Miquel et Bonhomme ont déposé le vœu suivant :

« Les membres du Conseil municipal de Larroque-des-Arcs, soussignés, réunis hors séance, adressent au ministère si dignement présidé par M. Combes, l'assurance de leur profond dévouement à la République ; ils l'engagent à persévérer dans la voie des réformes laïques et sociales et l'assurent de leur incessant concours. Ils prient respectueusement M. le Préfet de vouloir bien être leur interprète auprès de M. le Président du Conseil. »

Cette adresse a été votée à l'unanimité des membres présents.

Décidément il y a quelque chose de changé à Larroque.

Notre commune qui, pendant 20 ans est restée la forteresse inexpugnable du cléricisme, a brutalement secoué le joug qui l'oppressait. Nous sommes heureux, à cette occasion, d'adresser nos sincères félicitations à MM. les Conseil-

### FEUILLETON DU « Journal du Lot » 27

## L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

On pouvait les arrêter d'un moment à l'autre. Ils s'y attendaient. Les journaux l'avaient annoncé.

En disant ces mots, le comte semblait gémir d'une oreille anxieuse les bruits du dehors.

Le jour commençait à paraître. Des voitures roulaient sous les fenêtres. Les persiennes claquaient le long des murs, brusquement ouvertes. Paris s'éveillait. L'heure était venue où les ténèbres ne protégeaient plus. Le comte tressaillait. Si on venait l'arrêter devant son fils.

Le jeune homme sembla lire cette crainte dans ses regards, car il écouta aussi d'un air épouvanté.

Dans l'appartement, des portes s'ouvraient. Les valets étaient descendus.

— Ah ! je comprends tout maintenant, dit Achille amèrement ; je comprends le mariage précipité de Jeanne. On ne

voulait pas laisser son nom accolé au nom flétri de Montbrison ? tout le monde savait que nous nous aimions ; tout le monde nous croyait fiancés. Il fallait bien détromper le public, et vite, avant que le scandale eût éclaté, avant qu'on eût vu le comte de Montbrison arraché de son appartement, entre deux agents !

— Achille ! s'écria le comte éperdu. — Et qui vous réclamait une fortune, mon père, poursuivit le jeune homme avec emportement. Je n'ai jamais vécu, Dieu merci, dans la pensée que vous me laisseriez un jour un héritage !

Vous l'avez dépensé à votre guise, que m'importe ?... Mais j'avais le droit de recevoir sans tâche le nom que vous ont légué sans tâche vos ancêtres, qui sont aussi les miens.

Ce n'est pas des sommes dépensées, c'est de notre honneur perdu, irrémédiablement perdu, que je viens vous demander compte !

Le comte arrêta son fils d'un geste. — Ecoute, dit-il...

Le timbre de l'entrée avait retenti. On entendait un bruit de voix à la porte.

Les deux hommes étaient devenus livides.

— Si c'était... murmura le comte, la voix étranglée par l'angoisse.

— Oh ! honte ! s'écria Achille, nous voici, vous le comte Montbrison, et moi, son fils, tremblant tous les deux, comme

des voleurs à chaque bruit qui se fait.

Il n'avait pas achevé, qu'on frappa à la porte du cabinet deux coups faibles.

— Qui va là ? demanda le comte pâlisant encore, comme en sursaut.

— Moi Lionel, répondit le valet de chambre.

— Entrez ! cria le comte plus mort que vif, cherchant vainement à retrouver son sang-froid.

Le domestique avait les traits bouleversés.

— Qui a-t-il ?... — Ce sont trois hommes assez mal mis qui demandent monsieur le comte.

Achille et son père se regardèrent.

— J'ai voulu les renvoyer, reprit le valet, en disant que M. le comte ne recevait pas ce matin. Je ne croyais pas du reste, trouver M. le comte levé.

— Bien, bien, achève, fit avec un geste impatient M. de Montbrison que l'anxiété brisait.

— Ils ont répondu qu'ils avaient le droit d'entrer, et qu'ils entreraient malgré moi. En effet, ils m'ont bousculé, et ils sont dans l'antichambre qui attendent. Un frisson courut sur le front du comte et de son fils.

— Qui, je sais ; je suis à eux, répliqua M. de Montbrison, affectant le calme. Priez-les de patienter cinq minutes. Le domestique se retira.

Achille s'approcha de son père.

— Qu'allez-vous faire ?

— Que ferais-tu à ma place ?

Le jeune homme n'osa pas répondre.

— Tu ne te laisseras pas arrêter ? s'écria le comte d'une voix ferme. On ne se laisse pas arrêter quand on s'appelle le comte de Montbrison.

— Mon père ! murmura Achille tremblant de comprendre.

— Il vaut mieux mourir, n'est-ce pas. C'est ton avis. C'est, aussi le mien, car j'allais mourir quand tu es entré.

En même temps, le gentilhomme, qui avait retrouvé toute sa dignité et tout son sang-froid, écarta les papiers de son bureau et laissa voir un revolver tout armé.

Achille se précipita sur lui.

— Aimes-tu mieux me voir amener entre deux agents ? dit le comte répétant les mêmes paroles prononcées précédemment par son fils.

— J'aime mieux tout ce que de vous perdre, balbutia le jeune homme éperdu.

— Ce n'est pas ce que tu disais tout à l'heure.

— Oubliez, mon père, un instant d'emportement... Je souffrais tant !

— Non, tu étais dans le vrai... Ce que tu m'as dit, je me l'étais répété cent fois moi-même. Crois-tu donc que j'en aie pas souffert autant que toi ? Mes cheveux sont devenus tout blancs depuis l'heure où la crainte du déshonneur est entrée dans mon âme !

— J'ai expié bien cruellement mes

imprudences et mes fautes !... Tu peux me pardonner avant que je meure, les heures d'angoisse que je t'ai fait passer, car je les ai payées cher...

Le jeune homme se jeta aux genoux du vieillard.

— C'est à moi de vous demander pardon, mon père... J'ai été cruel, implacable...

En même temps, il s'accrochait au comte pour retenir sa main qui avait saisi l'arme.

On entendait dans l'antichambre comme une bousculade... des bruits de voix, une dispute. Le valet de chambre lutait contre les envahisseurs...

Achille n'avait plus une goutte de sang dans les veines.

Le comte était redevenu maître de lui. Une grande fierté brillait dans ses regards. Le sacrifice l'avait grandi. Il allait laver avec son sang la souillure faite à son honneur dans un moment d'égarement. Il s'arracha aux étreintes d'Achille.

— Embrasse-moi, mon père, dit-il, et retire-toi. Les hommes s'impatientent et je n'ai pas de temps à perdre.

Le jeune homme se précipita dans ses bras.

— Vous ne mourrez pas, mon père. Je ne veux pas que vous mourriez.

— Aimes-tu mieux me voir sortir d'ici enchaîné, que mort ! s'écria le comte. Consentirais-tu donc à voir sur le

banc d'inflamie le comte de Montbrison ? Consentirais-tu à t'y voir toi-même entre les gendarmes, sous l'œil curieux du public tout heureux d'assister à la chute d'une grande famille, à l'écroulement d'un grand nom ?

Le vicomte resta interdit, frissonnant.

— J'aimerais mieux mourir.

— Tu vois bien, dit le comte, en écartant violemment son fils, il faut que je meure ; je n'ai pas le cœur moins haut que toi... Le sang qui emplit le tien, vient de moi !...

Puis profitant de la surprise du jeune homme, il s'appliqua froidement, résolument, le canon de revolver sur la tempe droite.

Une détonation retentit dans le silence de la maison endormie. Le comte tomba foudroyé.

— Mon père ! fit Ach

lers municipaux républicains et aux élus de l'ancienne municipalité qui, comprenant enfin que le temps de la domination et de l'éteignoir est passé, se mettent résolument du côté du progrès et de la liberté. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

**Aujols.** — Voici la composition de notre conseil municipal :

Bach maire, Fraysse adjoint, Imbert Baptiste, Lalande François, Belmon Marcelin, Marcellac Michel, Berty Jean, Aymerand Firmin, Puech Achille, Lufau Bret, Cubaynes Etienne, Fraysse J.-Baptiste.

Au sujet du secrétaire de la mairie d'Aujols, nous recevons une correspondance qui lui est moins que favorable.

Nous ne l'insérerons pas, car c'est affaire de la municipalité de prendre pour employés des hommes qui puissent lui être utiles.

**Vaylats.** — La *Défense*, dans un article récent sur l'élection du maire de Lalbenque passait en revue (tout en donnant une appréciation évidemment impartiale) certains conseillers qui avaient donné leur voix à M. Guilhem.

Le nom d'un de ces derniers, ajoutait la *Défense*, l'obligeait à voter en bon chrétien. Et dans sa rage contre le Maire de Lalbenque, l'auteur occasionnel de cet article oublie de nous parler de la commune de Vaylats. C'est probablement un oubli volontaire de sa part. Car c'est bien ici le cas de le dire : le nom seul de cette commune obligeait les électeurs à voter en bons chrétiens.

Comment la localité où se trouve la maison-mère d'une congrégation bien connue dans le département, celle des Filles de Jésus, n'a pas une municipalité libérale bien pensante ! Cela paraît inadmissible. Ces pauvres bonnes sœurs qui pourtant répandaient partout leurs bienfaits, n'ont pu contribuer à changer la face des choses. Ce nom seul, à non plus, n'a pas fait voter les électeurs pour la bonne cause. A Vaylats comme à Lalbenque, l'auteur perspicace de certains articles que l'on connaît, nous trouvera une explication.

Pour nous, nous n'en voyons qu'une : Quant une pression continue des catholiques et d'un certain médecin bien connu dans le canton et ailleurs par ses faits et gestes ; quand le « nom seul d'une commune » ne force point les électeurs à voter de préférence pour la cause des libéraux, nous pensons que malgré tout, ces radicaux haineux et méchants doivent avoir cependant quelque estime et quelque considération. Aussi applaudissons-nous vivement au succès de M. Brun ancien conseiller d'arrondissement radical du canton, qui a été réélu Maire de Vaylats le 15 mai dernier. Son successeur, a dû voir cette élection avec un réel plaisir. Il est vrai que maintenant ses visées sont plus hautes. Car après tout un conseiller d'arrondissement qu'est-ce ?

C'est peut-être, ou plutôt c'était le premier jalon posé en vue d'une situation politique plus honorable et surtout plus considérée.

P. D.

**Concois.** — *Comice agricole.* — L'Assemblée générale du Comice agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy, aura lieu à la mairie de Concois, le 15 courant, à 3 heures du soir.

**Ordre du jour :**

- 1° Election des membres renouvelables du bureau.
- 2° Date et programme du concours.
- 3° Election des membres du Jury.
- 4° Propositions diverses.
- 5° Paiement des cotisations.

**St-Vincent-rive-d'Olt, Les Roques.** — Deux lettres relatives aux dernières élections municipales dans notre commune ont été insérées impartialement à cette place.

Dans l'une de ces épitres M. Lamoureux rappelait à M. le Préfet son républicanisme, il avait l'air indigné, le brave homme, d'être traité de réactionnaire ; il prenait un air de bravade et de menace à l'égard de ses concitoyens républicains des Roques qui ont eu le courage et l'ironie de ne pas lui accorder leurs suffrages. Pensez-vous ! ils lui ont préféré au scrutin de ballottage Blanié Cyprien (l'auteur de la 2<sup>e</sup> lettre insérée) républicain de la veille ! elle était pénible à avaler, la pilule, et la leçon était dure.

Avant de clore cette polémique plutôt divertissante, concluons en toute indépendance.

Rendons justice à Lamoureux : il a été, à côté des Marcenac et des Joseph Bergon, un chef autorisé des républicains dans la commune. Mais le fin diplomate qu'il est, aurait mieux fait de se taire après la lourde faute qu'il a commise aux dernières élections municipales. Nous sommes forcés de lui dire que la fin ne justifie par les moyens et que rien ne pouvait l'autoriser à abandonner son parti.

Il représentait avec Bessières Léon une minorité républicaine dans notre conseil. Pourquoi a-t-il accepté d'être inscrit sur la liste réactionnaire et de marcher la main dans la main avec ses ennemis politiques de la veille ? Sans doute pour être plus sûr de sa réélection. Mais alors à quoi riment ses protestations, et pourquoi n'est-il pas

fier du résultat qu'il a voulu, c'est-à-dire d'être élu de la réaction ?

En présence de la liste du maire il y en avait une autre, franchement radicale, à la tête de laquelle était Bessières Léon, seul conseiller sortant, ayant osé se dire républicain le jour des élections. Ce dernier a été battu, mais honorablement ; un seul de la liste démocratique a été élu, ce qui n'est pas un gage de républicanisme pour St-Vincent qui a été pourtant si républicain.

Nos sincères félicitations à Bessières, qui a préféré tomber que de se compromettre avec la réaction, et à Borredon Stanislas, le seul élu radical dans la commune.

M. Lamoureux, des Roques, n'est pas l'élu de sa section qui est restée républicaine ; il est le conseiller des réactionnaires de St-Vincent. Il a perdu l'équilibre ; il penche à droite : libre à lui.

Groupons-nous à gauche, et malgré des menaces qui ne portent pas, sachons bien que les autorités administratives et politiques n'ignorent pas de quel côté sont les républicains sincères.

Vive la République sociale et laïque !

ZUT...

**Puy-l'Evêque.** — Nous apprenons qu'à l'occasion de la fête de l'enseignement primaire qui revêt en France le caractère d'une manifestation nationale, M. Brunet, professeur du lycée Gambetta, fera une conférence publique dans la grande salle de la classe enfantine, à la mairie.

Un banquet intime qui groupera les vrais amis de l'enseignement laïque, aura lieu après la conférence. Le prix en est fixé à 3 francs.

On peut dès maintenant se faire inscrire, soit chez M. Vayssières, directeur de l'école, soit chez l'un quelconque de ses adjoints.

Nous ferons connaître en temps utile le programme détaillé de cette fête essentiellement républicaine.

**Cours.** — *On nous écrit :* Dimanche, M. Ernest Talou, conseiller général du canton de St-Géry, dont les pouvoirs vont expirer, accompagné de M. Cayla, conseiller d'arrondissement, s'est rendu à Cours où il est arrivé vers 4 heures du soir. Le Conseil municipal, maire en tête, ainsi que toute la population étant allés à sa rencontre, lui ont fait une réception enthousiaste et l'ont accompagné à la mairie.

Là, un électeur, après avoir offert un bouquet à M. Talou, lui a souhaité la bienvenue et l'a remercié du zèle et du dévouement qu'il a toujours déployés pour la défense des intérêts de la commune. Il a rappelé, en termes émus, combien reste cher parmi nous le souvenir du regretté M. Léon Talou qui a rendu de si grands services à la commune et à la cause républicaine.

C'est devant une salle comble que le conseiller général a rendu compte de son mandat et a exposé son programme clair et précis pour les futures élections départementales.

Des applaudissements nombreux ont accueilli les déclarations franchement républicaines de M. Talou, ainsi que ses promesses d'apporter tous ses soins à une meilleure répartition des charges publiques et de défendre énergiquement, comme il l'a fait jusqu'ici, les intérêts des agriculteurs.

A la suite de ce discours fréquemment interrompu par des applaudissements partis de tous les points de la salle, le maire de Cours a proposé l'ordre du jour suivant qui a été adopté à l'unanimité :

« La grande majorité des électeurs de Cours, réunis dans la salle de la mairie, remercient M. Talou, leur dévoué conseiller général, de tous les efforts déployés par lui pour la défense des intérêts de la commune, des agriculteurs et de la cause républicaine. Ils lui renouvellent leur confiance absolue et lui accordent leurs suffrages au scrutin du 31 juillet prochain. »

**Arrondissement de Figeac**

**Cajarc.** — *Probité.* — M. Dellac a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie, qu'il a remis à la mairie, où on peut le réclamer.

Nos félicitations.

**Les fraises.** — Les fraises ont depuis quelques années pris une extension considérable dans notre région.

Depuis environ huit jours, notre gare expédie journellement 20 à 25.000 kilos de ce fruit à destination de Paris.

**Figeac.** — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 4 juin :

Aucune affaire n'est inscrite au rôle. Le tribunal rend un jugement dans l'affaire relative aux congréganistes de Rueyres, Mayrinac-Lentour et Puy-brun, poursuivies pour infraction à la loi sur les congrégations (ouvertures d'écoles sans autorisation). Sur neuf prévenues, six sont acquittées et trois condamnées chacune à 25 fr. d'amende avec le bénéfice de la loi Bérenger. Le tribunal ordonne, en outre, la fermeture de ces écoles.

**Accident.** — Samedi, jour de marché, M. M..., propriétaire à Cardaillac, descendait en voiture, en compagnie d'une

de ses voisines, la côte de Planioles, lorsque arrivé en face les bureaux de la Société mièrre, le cheval, un pur-sang, effrayé par le passage d'une charrette, fit un écart et monta sur la haie, qui le maintint. Voyant le danger, les deux voyageurs sautèrent à terre, mais la bête en se débattant, roula dans le talus, d'une hauteur de plus de cinq mètres. Les voyageurs n'ont eu aucun mal, le cheval a été légèrement contusionné, et la voiture a subi quelques avaries sans gravité.

**Entretien des chemins vicinaux.** — Le dimanche 19 juin 1904, à deux heures du soir, il sera procédé, à la mairie de Figeac, par M. le maire de Figeac, à l'adjudication de la fourniture pendant cinq ans des matériaux bruts ou cassés destinés à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires situés sur le territoire de cette commune. Le devis et le bordereau du prix sont déposés à la mairie de Figeac, où le public pourra en prendre connaissance.

**Greffiers.** — M. Fournols est nommé greffier de la justice de paix de Figeac (canton-est), en remplacement de M. Lagarde, démissionnaire.

**Bagnac.** — *Foire.* — La foire du 3 juin n'a pas été importante à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber une bonne partie de la journée. Les cours sur les bestiaux n'avaient pas varié. Les veaux se vendaient de 85 c. à 1 fr. le kilo. Mêmes cours pour les porcelets.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon.** — *Le ventre de Gourdon.* Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus à l'abattoir public de Gourdon, pendant le mai mois de écoulé :

Boeufs, 13 ; veaux, 36 ; moutons, 69 ; porcs, 1.

**Fête patronale.** — Conformément à la décision prise dimanche par le Conseil municipal, la commission des fêtes s'est réunie mardi soir à la mairie, pour l'organisation de notre fête patronale de la St-Jean, qui sera célébrée, cette année, le dimanche 26 juin courant.

Les jeunes gens avaient été convoqués à cette réunion et les diverses commissions ont été constituées pour recueillir les souscriptions en ville.

**Martel.** — *Une candidature au Conseil d'arrondissement.* — On vient de nous apprendre qu'un certain nombre de républicains de Martel voulaient pousser M. L..., conseiller municipal de cette ville, à poser sa candidature au conseil d'arrondissement.

Ces républicains oublient-ils que M. L... a accepté de faire partie de la liste municipale de MM. Lachèze et Laplagne ? que pour cette raison les démocrates du canton, doivent tenir en suspicion le républicanisme de ce candidat ?

On serait porté à douter que les républicains de Martel qui veulent disserter, l'échec de M. Laplagne et de M. Lachèze, ne cherchent à ces messieurs qu'une querelle personnelle. Ils veulent éliminer le bras droit de M. Lachèze pour faire arriver son bras gauche ; car, si M. L... a accepté d'être imprimé sur la liste Lachèze, il a prouvé par cet acte, que la politique de MM. Lachèze et Laplagne représentait ses idées personnelles.

D'autre part, si M. Lachèze a voulu conserver M. L... sur sa liste, il est clair qu'il savait d'avance M. L... tout dévoué à sa politique.

Nous nous contentons pour le moment de signaler cette anomalie des républicains de Martel ; à leurs propositions, ne croirait-on pas, que Martel doit indispensablement être le berceau de tous les représentants de ce canton ?

Nous prions les promoteurs de la candidature L... de répondre à cette simple question : pourquoi M. Lachèze a-t-il rayé de sa liste quelques anciens conseillers sortants bien connus par leurs opinions radicales et pourquoi devant une telle attitude M. L... ne s'est-il pas retiré de lui-même de la liste cléricalle de Lachèze, s'il est radical ? C'est de la lumière qu'il nous faut.

**Cressensac.** — *Foire.* — Malgré un temps sombre notre foire de lundi dernier a été très belle.

Il y avait sur le foirail 400 à 450 paires de bêtes à cornes. Il s'en est vendu plus de la moitié.

Les cours avaient subi une hausse importante :

Les veaux de 8 à 15 quintaux se sont vendus de 400 à 600 francs.

Les boeufs d'attelage de 15 à 20 quintaux se sont vendus de 600 à 1.000 fr.

Les bêtes à laine étaient à un prix élevé.

Jennes brebis, 25 à 35 fr.

Moutons, 30 à 40 fr. selon le poids.

Les porcelets se sont vendus de 12 à 25 francs.

La volaille s'est payée 2 fr. 50 le kilo. Les œufs valaient 0 fr. 50 la douzaine. Les nombreux marchands forains étaient très satisfaits de leur journée.

**Gignac.** — *Comité radical socialiste.* — Le comité radical socialiste de Gignac s'est réuni dimanche en assemblée générale pour le renouvellement de son bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Présidents honoraires : MM. Malvy, conseiller général du canton de Souillac, Ticou, instituteur à Thégra.

MM. Lapeyronie, président.

Sireyrol Jules, 1<sup>er</sup> vice-président.

Dufant Antoine, 2<sup>e</sup> id.

Arliquie Félix, secrétaire

Gary Pierre, Trésorier.

Honneur aux membres du comité qui ont su choisir des hommes imbues des principes de la vraie démocratie.

Après lecture des statuts modifiés, on s'est séparé aux cris de vive la République démocratique sociale.

## Bibliographie

### Dictionnaire des Sciences

Le *Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées* de Pévot-Deschanel et Pochon, dont la maison GARNIER FRERES confia naguère la refonte, devenu nécessaire, aux professeurs Jules Gay docteur ès-sciences et Louis Mangin, docteur ès-sciences naturelles est regardé justement comme un des plus considérables parmi les ouvrages de ce genre. La faveur qu'il a accueillit à ses débuts n'est point démentie grâce à la manifeste préoccupation des éditeurs de maintenir cet excellent ouvrage au courant des perfectionnements ou des découvertes modernes.

Publié en livraisons à 10 centimes qui rendent son acquisition des moins onéreuses pour les plus modestes bourses, c'est un livre de diffusion dialectique des plus recommandables.

D'autres part la précision et les soins apportés à sa rédaction, confiée par les professeurs Gay et Mangin, aux spécialistes les plus éminents, le rendent particulièrement précieux aux savants, aux ingénieurs, aux chefs d'industrie, souvent pressés d'avoir un renseignement authentique et sûr.

Les séries 54 et 55 de ce recommandable ouvrage sont actuellement en vente.

Dans la série 54 se termine la lettre L et commence la lettre M qui se poursuit dans la série 55 qu'elle occupe entièrement sans y être achevée, d'ailleurs.

De nombreuses gravures de diverses sortes, épreuves, figures, tableaux, graphiques, viennent ajouter à l'intérêt du texte. Tous ces dessins, exécutés par des dessinateurs habiles d'après nature ou des indications minutieuses, et rigoureusement contrôlés, ont une valeur documentaire.

Ce n'est pas un des moindres mérites de cette publication que l'étroite union maintenue entre les rédacteurs et les illustrateurs. Il convient de le signaler.

Le *Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées* paraît en livraisons à 10 centimes deux fois par semaine ou par séries de 5 livraisons à 50 centimes deux fois par mois. Complet, il formera 2 volumes in-8° jésus de 3.000 pages environ ornées de 3.500 gravures.

Chez GARNIER FRERES, éditeurs, 6, rue des Saint-Pères et dans toutes les librairies.

### La Guerre en Extrême-Orient

#### RUSSES ET JAPONAIS

Sous ce titre, Henri Galli, l'auteur si apprécié de « Français et Allemands », de la « Guerre à Madagascar » et d'une série d'ouvrages anecdotiques et militaires dont le succès a été considérable, entreprend, à la librairie GARNIER FRERES, une grande publication illustrée dont le retentissement sera énorme en raison de l'intérêt passionné que ce conflit provoque en France et aussi de la compétence toute particulière de l'auteur.

Nul mieux que lui, en effet, ne pouvait exposer les origines et les causes de la guerre actuelle — si grosse de conséquences, puisque notre alliée, la Russie, étant engagée, les intérêts français peuvent se trouver en cause demain — avec une documentation plus précise et plus sûre, puisée toujours aux sources officielles, et faire l'exposé de ces événements si graves avec plus de justesse et de clarté.

Examinant successivement les conflits sanglants qui, déjà en 1894, mirent aux prises la Chine et le Japon, à la veille aujourd'hui peut-être de se reconcilier contre l'ennemi commun, puis la campagne internationale des puissances européennes en 1900, dont le siège des légations à Pékin et la prise de la cité impériale ne sont que des épisodes, l'auteur montre qu'en réalité tous ces faits constituent la préface de la guerre actuelle et que dès ce moment la lutte qui met à feu et à sang l'Extrême-Orient était rendue absolument inévitable.

Il nous fait assister ensuite aux péripéties sensationnelles des opérations militaires sur terre et sur mer et nous en suivons avec lui les grandes épopées et les incidents tragiques dans un récit rédigé d'après des correspondances particulières de Russie, de Chine et du Japon.

Cette publication formera ainsi l'histoire la plus complète, diplomatique, militaire et anecdotique de la guerre, complétée en outre par toute une série de plans et de cartes qui permettent de suivre les étapes des armées en Corée et en Mandchourie.

*La Guerre en Extrême-Orient* est illustrée en couleurs, par Bombled, un des artistes au talent puissant, original et documenté, si connu et si aimé du public et dont tous les dessins sont faits d'après des photographies et des croquis envoyés du théâtre même de la guerre.

Semblable ouvrage ne peut donc manquer de trouver auprès du grand public l'accueil si ému qu'il a toujours réservé depuis quelques années aux ouvrages du même genre. Il paraît régulièrement deux livraisons par semaine, à 10 centimes, le mardi et le vendredi.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1644<sup>e</sup> livraison (4 juin 1904). — Le sang des Mordrey, par Mme Chéron de la Bruyère. — Emaux cloisonnés, par Pierre de Mériel. — Carmen Sylva, reine de Roumanie, par H. Heinecke. — La vengeance d'Amaury, par B.-A. Jeanroy. — Verres dépolis. — L'amour maternel chez les Peaux-Rouges.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2462 du 4 Juin 1904.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Attaque du chemin de fer : Entre Kharbine et Moukden. — Les Cosaques repoussent les Koungouses. — Guerre Russo-Japonaise : Départ des gardiens du Transmandchourien. — Moukden : Les Emigrants Russes. — Exécution des Koungouses tentant de détruire la voie ferrée. — L'hôpital de la Croix-Rouge à Tokio. — Le Corps de santé de l'armée Japonaise à l'œuvre. — Les Cuirassés « Yoshima », « Hatsusa » et le croiseur « Kasuga ». — Leurs Officiers. — Vers l'Extrême-Orient. — Embarquement de la relève de la Légion. — Le garde-manger. — La Légion sur le « Cholou ». — Le jeu de loto à bord. — Le Carré des Officiers. — La partie de cartes. — Le « Cholou ».

Marché de l'armée : Départ place de la Concorde. — Passage avenue de la Grande-Armée. — Le contrôle à St-Germain. — Transport d'un malade. — Arrivée du 1<sup>er</sup>. — Le lavabo. — Constantine. — Une fête dans un cimetière arabe. — Salon de 1904. — Deux Amis, par Ch. Paillet.

Henri Monnier. — Son Portrait, par Gavarni. — L'Éventail de Mirande. — Confection des Affiches. — Redon. — Vallet. — Job. — Monnot. — Léandre. — L'affiche d'Abel Favre.

Le rallye-pape de l'Etrier. — A St-Cloud. — Avant le départ. — Dans la route de Jardy, propriété de M. Edmond Blanc. — Le capitaine Hector gagnant le rallye. — Le Comte de Cossé-Brissac, président de l'Etrier. — La Course Bordeaux-Paris. — Georget vainqueur. — Groupe d'amateurs. — Ajax, poulin de M. Ed. Blanc, monté par Stern, vainqueur du prix du Jockey-Club à Chantilly.

Roman illustré : Papa, par J. Berr de Turique.

Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

### Lectures pour Tous

400 vers inédits de M. François Coppée l'alle est la surprise que dans leur numéro de Juin, les *Lectures pour Tous*, publiées par la Librairie Hachette et Cie, offrent à leur public toujours plus nombreux. Après ce beau passionnant récit où le délicat poète a mis toutes les qualités qui ont fait de lui le plus populaire des conteurs, nul ne lira sans intérêt ou émotion les articles d'actualité, les saisissantes études de vulgarisation, les romans et nouvelles que contient l'atrayante revue familiale, dont les merveilleuses illustrations artistiques ou documentaires suffiraient à justifier l'immense succès. Voici d'ailleurs le sommaire de ce captivant numéro :

Un duel au sabre, poème de François Coppée, de l'Académie française. — Au pays du Matin calme. — Contre le lait tueur d'enfants. — Le feu du ciel. — Saluts exotiques et réverences anciennes. — A qui servent les raids de cavalerie. — Les oiseaux merveilleux. — Pêches préhistoriques au XX<sup>e</sup> siècle. — Du fond de la nuit, roman. — Une prison gaie.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. — Le N<sup>o</sup>, 50 centimes.

## VOITURES de LOUAGE

**M. PIERRE GUITARD**  
11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS

Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour

Mariages, Soirées, Visites, etc.

Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.

**M. GUITARD** a continuellement des voitures de remise attelées.

S'adresser à son domicile ou chez

**M<sup>lle</sup> Euphrasie IMBERT**  
dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES de MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT et ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

## BÉNÉFICES REALISÉS

PENDANT LE MOIS DE MAI 1904

Opérations de bourse en participation. — Méthode raisonnée (33<sup>e</sup> année)

Groupes de 5.000 francs. — Parts de 100 francs

Bénéfices par groupes de 5.000 francs

Groupe RENTE ..... 2.451 fr. 55, soit 49 05 pour cent

EXTÉRIEURE 18.311 70 « 366 25 «

RIO ..... 625 05 « 16 50 «

Demandez la preuve à la Dépêche Financière 33<sup>e</sup> Année

114, rue de Provence, Paris

Brochure gratuite

MOYEN DE GAGNER BEAUCOUP D'ARGENT AVEC UNE PETITE SOMME

## Bulletin Financier

La séance de début de la semaine se passe dans le plus grand calme. On hésite à prendre position ; on paraît attendre les nouvelles d'Orient et les incidents qui peuvent surgir du Maroc. Cependant, en clôture, la fermeté domine. Notre 3 %, finit à 98,02 ; l'Amortissable 98,25.

Les établissements de Crédit sont très fermes.

La Banque de Paris se négocie à 1132 ; le Comptoir National d'Escompte à 590 ; le Crédit Lyonnais fait 1102 ; la Société Générale est recherchée à 632 ; le Foncier est à 633.

Les Rentes étrangères sont un peu mieux tenues : l'Italien cote 103,55 ; l'Extérieure vaut 85,40 ; le Portugais, 61,35 ; le Turc fait 84,37 ; la Banque Ottomane, 584 ; les fonds russes sont en progrès ; le 3 % 1891 vaut 72,70 ; le 1896 fait 71,20 ; le Bon du Trésor est à 490.

Nous avons déjà annoncé l'émission publique de 43.500, obligations de 500 fr. 4 % rapportant 20 fr. payables par trimestre, de l'Emprunt des Chemins de fer Helléniques.

Le prix est de 422,50 en quatre termes ou de 421,75 en se libérant à la souscription. Nous rappelons que cette souscription est ouverte les 9 et 10 juin au Crédit Algérien, 10, Place Vendôme.

## BOURSE DE PARIS

### RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

0/0 ..... cpt 98 ..

3 Jouisssance 1<sup>er</sup> av. 1904. tme 98 02

0/0 amor. Der. an. 1903. cpt 98 20

3 Jouis. 16 avril 1904... tme 98 25

Banque de France..... cpt 3870 ..

Action nom. Jouis. 28 déc. tme 3845 ..

Banque de Paris..... cpt 1131 ..

500 fr. t. p. Jouis. janv... tme 1131 ..

Crédit Foncier..... cpt 682 ..

500 fr. t. p. Jouis. janv... tme 682 ..

**BOURGET DENTISTE**  
 9 - RUE DU LYCÉE - 9  
 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT  
 livrer un Dentier dans la même journée  
 Tous les travaux sont garantis sur facture  
 Deux ans de crédit sans payer  
 plus cher qu'ailleurs  
 GRANDE BAISSÉ DE PRIX

**A. WILCKEN**  
 CHIRURGIEN-DENTISTE  
 DIPLOMÉ  
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
 L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
 ET DE  
 L'ÉCOLE NORMALE  
 D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
 69, BOULEVARD GAMBETTA  
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
 IL GARANTIT SON TRAVAIL  
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
 LUI-MÊME  
 Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

**L. MAURY**  
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine  
 de Paris  
 Lauréat de l'École Dentaire de France  
 Successeur de BAKER  
 75, Boulevard Gambetta  
 Maison Bouvsson, (de 9 à 5 heures)  
 Travail parfait  
 et entièrement garanti

Représentants sérieux sont de-  
 mandés partout  
 pour placer huiles et savons.  
 Maison de 1<sup>er</sup> ordre, commissions  
 très élevées ou appointements  
 au choix. Ecr. Célestin Berthon,  
 propriétaire fabricant, à Salon,  
 Bouches-du-Rhône.

**L'ÉDUCATEUR**  
 Revue d'éducation laïque  
 et sociale  
 PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE  
 de  
 La Ligue Française de l'Enseignement  
 Pour recevoir un numéro spéci-  
 men, il suffit d'envoyer sa carte à  
 l'administrateur de l'Éducateur, 1,  
 rue des Capucins, à Cahors.

(Service d'hiver 1903-1904)

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	17	5(1)	23(3)	35	1125
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS
PARIS (Aust.)... départ...	3 30	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
LIMOGES... arrivée...	2 1	4 38	3 16 s.	9 2	—
BRIVE... départ...	6 34	4 46	3 24 s.	9 29	—
Gignac-Cressensac... arrivée...	6 45	6 34 s.	4 57	12 28 s.	—
SOULLAC... départ...	7 20	7 1	5 5	1 5 m.	7 18.
CAZOULÈS... arrivée...	7 40	7 39	5 41	2	7 56
Lamothe-Fénelon... départ...	7 45	7 40	5 44	2 3	8 17
NOZAC... arrivée...	7 52	—	—	2 10	8 30
GOURDON... départ...	7 53	—	—	2 11	8 37
Dégagnac... arrivée...	8 9	—	—	2 26	8 54
Thédirac-Peyril... départ...	8 19	—	—	2 37	9 5
Saint-Denis-Catus... arrivée...	8 31	8 8	6 9	2 50	9 17
Dégagnac... départ...	8 40	—	—	3 3	9 27
Thédirac-Peyril... arrivée...	8 51	—	—	3 12	9 39
Saint-Denis-Catus... départ...	9 2	—	—	3 24	9 51
Espère... arrivée...	9 13	—	—	3 35	10 2
CAHORS... départ...	9 22	—	—	3 45	10 12
Sapt-Ponts... arrivée...	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23 s.
Cieurac... départ...	9 41	8 53	6 50	4 5	11 31
Laubouze... arrivée...	9 51	—	—	4 16	11 41
Causade... départ...	10 5	—	—	4 32	11 51
Laubouze... arrivée...	10 12	—	—	4 40	12 0
Causade... départ...	10 45	9 35	7 27	5 15	12 15
TOULOUSE... arrivée...	11 19	10 1	7 52	5 55	12 27
TOULOUSE... départ...	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	42(4)	16(2)	1140-1128 1132(*)	4	1126	1136	40
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE...d.	1 30	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—
MONTAUBAN...d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—
Causade...d.	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	—
Laubouze...d.	—	—	6 9	8 52	—	—	—
Cieurac...d.	—	—	6 19	9 1	—	—	—
Sapt-Ponts...d.	—	—	6 33	9 13	—	—	—
CAHORS...arr.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	—
Espère...d.	2 49	4 49	6 52	—	10 36	—	—
St-Denis-Catus...d.	—	—	7 5	—	—	5 57 m.	—
Thédirac-Peyril...d.	—	—	7 19	—	—	6 11	—
Dégagnac...d.	—	—	7 33	—	—	6 25	—
Saint-Clair...d.	—	—	7 52	—	—	6 41	—
GOURDON...d.	—	—	8 7	—	—	7 17	—
Nozac...d.	—	—	8 16	—	—	7 26	—
Lamothe-Fénelon...d.	—	—	8 25	—	—	7 36	—
CAZOULÈS...d.	—	—	8 37	—	—	7 48	—
SOULLAC...d.	3 47	5 52	8 46	—	—	7 50	—
Gignac-Cressensac...d.	3 48	5 57	8 51	—	—	8 7	—
BRIVE...d.	—	—	9 21	—	—	8 37	—
PARIS (A.) arr.	12 5 m.	4 21 m.	—	—	—	9 14	—

**De Cahors à Libos**

	6 5 s.	7 28 s.	12 49 s.	7 14
CAHORS...dép.	6 5 s.	7 28 s.	12 49 s.	7 14
Mercuès...dép.	6 19 s.	7 50 s.	—	7 18
Donelle (Arrêt)...dép.	6 23	—	1 7	7 26
Parnac...dép.	6 30	8 9	1 14	7 32
Luzoch...dép.	6 36	8 20	1 20	7 38
Castelfranc...dép.	6 49	8 46	1 32	7 46
Prayssac (Arrêt)...dép.	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque...dép.	7 1	9 11	1 43	8 1
Duravel...dép.	7 8	9 25	1 50	8 8
Soturac-Touzac...dép.	7 16	9 37	1 58	8 16
Fumel...dép.	7 25	10 2	2 7	8 27
LIBOS...dép.	7 31	10 9	2 13	8 33
PARIS...dép.	11 33 s.	—	4 21 m.	8 39 s.

**De Libos à Cahors**

	8 2 s.	10 59 s.	7 10 m.
PARIS (Aust.)...dép.	8 2 s.	10 59 s.	7 10 m.
LIBOS...dép.	8 11	3 17	9 9
Fumel...dép.	8 11	3 23	9 15
Soturac-Touzac...dép.	8 11	3 33	9 25
Duravel...dép.	8 18	3 40	9 32
Puy-l'Évêque...dép.	8 25	3 47	9 39
Prayssac (Arrêt)...dép.	8 32	3 54	9 46
Castelfranc...dép.	8 39	3 59	9 51
Luzoch...dép.	8 50	4 9	10 1
Parnac...dép.	8 58	4 17	10 9
Donelle (Arrêt)...dép.	9 3	4 22	10 14
Mercuès...dép.	9 8	4 27	10 19
CAHORS...arr.	9 20	4 39	10 31

**Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac**

	8 <sup>h</sup> 5 s.	11 <sup>h</sup> 4	10 <sup>h</sup> 10 m.
PARIS (Aust.)...dép.	8 <sup>h</sup> 5 s.	11 <sup>h</sup> 4	10 <sup>h</sup> 10 m.
St-Denis-près-Martel...dép.	5 46 s.	1 52	7 37
Vayrac...dép.	5 54 s.	2 1	7 45
Bétaille...dép.	5 58	2 5	7 49
Puybrun...dép.	6 6	2 13	7 57
Bretenoux-Biars...dép.	6 18	2 23	8 7
Port-de-Gagnac...dép.	6 25	2 30	8 14
Laval-de-Cère...dép.	6 35	2 38	8 22
Lamativie...dép.	6 55	2 58	8 42
Siran...dép.	7 11	3 14	8 58
La Roquebrou...dép.	7 26	3 30	9 13
AURILLAC...dép.	8 9	4 11	9 52

**Le Buisson à St-Denis-près-Martel**

	11 <sup>h</sup> 1	3 30	7 30
Le Buisson...dép.	11 <sup>h</sup> 1	3 30	7 30
Sarlat...dép.	7 <sup>h</sup> 2	12	4 40
Cazouls...dép.	7 41	12 41	5 24 s.
Souillac...dép.	8 1	10 30	12 54
Le Pigeon...dép.	8 15	11 3	1 8 s.
Baladou...dép.	8 19	1 12	6 21
Martel...dép.	8 26	11 33	1 20
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30

**Toulouse à Capdenac, Brive et Paris**

	4 <sup>h</sup> 55 s.	6 <sup>h</sup> 52 s.	12 <sup>h</sup> 46 s.	4 <sup>h</sup> 1 s.	10 <sup>h</sup> 10 m.
TOULOUSE...dép.	4 <sup>h</sup> 55 s.	6 <sup>h</sup> 52 s.	12 <sup>h</sup> 46 s.	4 <sup>h</sup> 1 s.	10 <sup>h</sup> 10 m.
CAPDENAC...dép.	9 55 s.	10 20	4 1	8 49	6 25
FIGEAC...dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35
Le Pournel...dép.	11 1	10 47	4 21	9 28	4 55
Assier...dép.	11 45	11 10	4 45	10 7	8 35
Gramat...dép.	12 55	11 29	5 6	10 29	3 56
Rocamadour...dép.	1 26	11 40	(1)	10 41	9 24
Montvalent...dép.	2	12 5	5 31	10 58	4 34
St-Denis-p.-M. ar.	2 17	12 15	5 45	11 8	4 49
Martel...dép.	2 23	12 5	5 48	11 12	4 57
Quatre-Routes...dép.	2 46	12 12	5 57	11 21	5 22
Turenne...dép.	3 12	12 18	6 6	11 30	5 49
BRIVE...dép.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29
PARIS (Aust.)...dép.	12 50	11 33	4 21	8 39	11 33

**De Cahors à Capdenac**

	7 11 s.	1 27 s.	6 47 s.
CAHORS...dép.	7 11 s.	1 27 s.	6 47 s.
Cabessut, halte...dép.	7 20	1 36	6 56
Arcambal...dép.	7 31	1 47	7 6
Vers...dép.	7 40	1 56	7 14
Saint-Géry...dép.	7 49	2 4	7 22
Conduché...dép.	8 2	2 17	7 34
Saint-Cirq, halte...dép.	8 9	2 24	7 40
St-Martin-Labouval...dép.	8 21	2 33	7 48
Calvignac, halte...dép.	8 29	2 41	7 55
Cajarc...dép.	8 43	2 55	8 7
Montbrun, halte...dép.	8 54	3 6	8 17
Toirac...dép.	9 4	3 16	8 26
Lamadelle...dép.	9 17	3 29	8 38
CAPDENAC...dép.	9 29	3 41	8 50
PARIS (Aust.)...dép.	11 33 s.	4 21 m.	8 49 s.

**Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris**

	4 <sup>h</sup> 33 s.	9 <sup>h</sup> 27 s.	3 <sup>h</sup> 9 s.
AURILLAC...dép.	4 <sup>h</sup> 33 s.	9 <sup>h</sup> 27 s.	3 <sup>h</sup> 9 s.
La Roquebrou...dép.	5 14	10 20	3 52
Siran...dép.	5 57	10 20	4 5
Lamativie...dép.	5 44	10 37	4 22
Laval-de-Cère...dép.	6 2	10 55	4 40
Port-de-Gagnac...dép.	6 10	11 3	4 48
Bretenoux-Biars...dép.	6 19	11 15	4 58
Puybrun...dép.	6 30	11 24	5 7
Bétaille...dép.	6 36	11 30	5 13
Vayrac...dép.	6 41	11 36	5 20
St-Denis-près-Martel...dép.	6 48	11 43	5 27
PARIS (Aust.)...dép.	8 31	11 23 s.	4 31 m.

**St-Denis-près-Martel au Buisson**

	6 <sup>h</sup> 56 s.	12 <sup>h</sup> 10 s.	7 <sup>h</sup> 47 s.
St-Denis-p.-M. d.	6 <sup>h</sup> 56 s.	12 <sup>h</sup> 10 s.	7 <sup>h</sup> 47 s.
Martel...dép.	7 10	12 24	8 1
Baladou...dép.	7 16	12 30	8 7
Le Pigeon...dép.	7 21	12 35	8 12
Souillac...dép.	7 31	8 <sup>h</sup> 5 m.	1 10
Cazouls...dép.	6 13	8 15	1 21
Sarlat...dép.	6 53	9 17	2 23
Le Buisson...arr.	—	—	3 21

**Paris à Brive, Capdenac et Toulouse**

	8 <sup>h</sup> 5 s.	8 <sup>h</sup> 58 s.	11 14.	10 <sup>h</sup> 10 m.
PARIS (Aust.)...dép.	8 <sup>h</sup> 5 s.	8 <sup>h</sup> 58 s.	11 14.	10 <sup>h</sup> 10 m.
BRIVE...dép.	4 46 s.	8 15	12 53 s.	6 44 s.
Turenne...dép.	5 14	8 37	1 28	7 15
Quatre-Routes...dép.	5 21	8 45	1 36	7 22
St-Denis-près-Martel...dép.	5 25	8 51	1 42	7 25
Martel...dép.	—	—	—	7 45
Montvalent...dép.	(1)	9 25	2 15	7 51
Rocamadour...dép.	6 3	9 41	2 30	8 2
Gramat...dép.	6 23	10 2	2 51	8 19
Assier...dép.	—	—	—	8 28
Le Pournel...dép.	6 48	10 33	3 1	8 45
FIGEAC...dép.	6 59	10 47	3 35	8 56
CAPDENAC...dép.	7 17	11 5	4 2	9 4
TOULOUSE...arr.	10 59 s.	3 52 s.	8 28	12 13

**De Capdenac à Cahors**

	8 5 s.	8 58 s.	11 14 s.
PARIS (Aust.)...dép.	8 5 s.	8 58 s.	11 14 s.
CAPDENAC...dép.	7 23 s.		